

**AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT 3438-2024
ENTRÉE EN VIGUEUR**

PRENEZ AVIS que lors d'une séance tenue le 15 avril 2024, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté le Règlement 3438-2024 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme 2367-2010 concernant la grande affectation sur la rue Principale Est dans le secteur de l'ancien complexe industriel de la Dominion Textile, plus précisément sur le site de l'ancienne usine Difco.

Ce règlement a pour objet de :

- Remplacer l'aire d'affectation « Industrielle » par une affectation « Commerciale à caractère local » dans le secteur de l'ancien complexe industriel de la Dominion Textile, plus précisément le site de l'ancienne usine Difco, sur le plan des grandes affectations, comme montré à l'annexe I du présent règlement;
- Agrandir l'aire d'affectation « CL – Commerciale à caractère local » aux dépens de l'aire d'affectation « CR – Commerciale à caractère régional » dans le secteur de la rue Principale Est, plus précisément le site de l'ancienne usine Difco, sur le plan des grandes affectations, tel que montré à l'annexe I du présent règlement.

Ce règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Ce règlement est entré en vigueur le 2 mai 2024, soit à la date de la délivrance d'un certificat de conformité par la MRC de Memphrémagog.

Ce règlement peut être consulté au Service du greffe situé au 7, rue Principale Est, à Magog, aux heures ordinaires de bureau et sur notre site internet au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Toutefois, pour plus d'informations concernant ce règlement, veuillez contacter la Division urbanisme au numéro 819 843-3333, poste 540.

Donné à Magog, le 8 mai 2024.

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière